



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 septembre 2008

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Néevache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) – Mme Nicole MATHONNET.

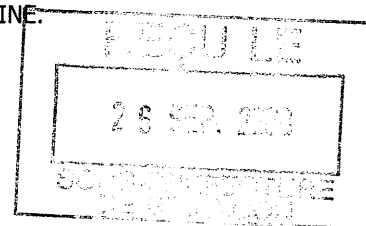
Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

ETAIT EXCUSÉ : M. Pierre BOUVIER

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 19 septembre 2008 –



DELIBERATION N° 2008-031 DU 19 SEPT. 2008

Rapporteur : *Monsieur le Président*

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES
Délégation du Conseil au Bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité offerte au Conseil Communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Bureau dans son ensemble, afin de faciliter la gestion courante de la Collectivité,

Considérant le fait que lors de chaque réunion du conseil de Communauté, il appartiendra à Monsieur le Président de rendre compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du conseil de Communauté.

Vu la proposition du Bureau en date du 9 septembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité, moins 1 abstention,

REÇU LE

26 SEP. 2008

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

DÉLIBÈRE

■ Charge le Bureau, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, de décider de la prise en charge et/ou du remboursement sur pièces justificatives des frais réellement engagés par les Vice-présidents dans l'exercice de leurs fonctions, à travers la participation aux manifestations, assemblées générales, conseils d'administration et colloques auxquels ils sont ainsi amenés à participer en dehors du ressort administratif de la Collectivité.

Pour extrait conforme

Le Président,

Alain BAYROU.

25 SEP. 2008

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 26 SEP. 2008